

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

15 mars 2024

Date d'affichage :

15 mars 2024

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Marc-André DABAT a donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Absents : Claude GUET – Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°027/2024 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet et complet, section 1,

Vu la délibération n°007/2024 du conseil municipal du 1^{er} février 2024 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Vu l'arrêté du Maire n°296/RH/2023 du 27 décembre 2023, portant détermination des lignes directrices de gestion

Vu le tableau des emplois

Considérant la possibilité pour les agents titulaires de la collectivité de bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté

Considérant que pour l'année 2024, il peut être proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CREATION	QUOTITE DE TRAVAIL	DATE	SUPPRESSION
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35	01/04/2024	Adjoint administratif à temps complet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	20/35	01/09/2024	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, à temps non complet, 20/35 ^{ème}
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	35/35	01/04/2024	Adjoint du patrimoine à temps non complet, 28/35 ^{ème}
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35	01/04/2024	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, à temps complet

Le conseil municipal délibère et décide :

- ↳ **D'approuver** la modification du tableau des emplois telle que présentée précédemment
- ↳ **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux règlements des charges s'y rapportant au chapitre 12 du budget communal 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240321-027_2024-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 2 AVR. 2024

